



Parts/Warranty Supplement

Product Registration and Customer Support

◇ Please register your product on our website, www.troybilt.ca.

Please do NOT return the unit to the retailer from which it was purchased, without first contacting Customer Support.

If you have difficulty assembling this product or have any questions regarding the controls, operation, or maintenance of this machine, you can seek help from the experts. Have your full model number and serial number ready. Choose from the options below:

◇ Locate your nearest dealer from Customer Support: 1-800-668-1238

◇ Contact Troy Bilt • P.O. Box 1386 • 97 Kent Avenue • Kitchener, Ontario, Canada • N2G 4J1

MODEL NUMBER

□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

SERIAL NUMBER

□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Replacement Parts

Part Number	Description	Part Number	Description
E3.22	Spark Plug	731-07131	Discharge Chute
AT-0086	Air Filter Element	687-02531A	Mulching Plug
17620-ZL8-013	Carbon Fuel Cap	942-0741A	Mulching Blade
16952-Z8B-000	Fuel Filter	964-05027	Grass Bag (Troybilt)
634-05275	Wheel (Front)	954-04282	Belt
934-05289	Wheel (Rear - High)		

† If Equipped

Attachments & Accessories

Part Number	Description	Part Number	Description
490-850-0005	Blade Removal Tool	735-04255	Garage Floor Mat
SPW-134	Spark Plug Wrench	490-290-0012	Mower Cover
490-850-0016	Side Discharge Blower	490-900-0062	Non-Stick Mower Deck Spray



FOUR YEAR SUPREME WARRANTY:

For four years from date of retail purchase within Canada, MTD PRODUCTS LIMITED will, at its option, repair or replace, for the original purchaser, free of charge, any part or parts found to be defective in material or workmanship. This warranty covers units which have been operated and maintained in accordance with the owner's instructions furnished with the unit, and which have not been subject to misuse, abuse, commercial use, neglect, accident improper maintenance or alteration. Normal wear parts or components thereof are subject to special terms as noted below in the Ninety Day Consumer Warranty clause.

The engine, starter motor or component parts thereof carry separate warranties from their manufacturers. Please refer to the applicable manufacturer's warranty policy for these items.

Ninety Day Consumer Warranty on Normal Wear Parts: All normal wear part failures will be covered on this product for a period of 90 days. After 90 days but within the four year warranty period, normal wear part failures will be covered if caused by defects in material or workmanship of other component parts. Normal wear parts are defined as batteries, belts, blades, blade adaptors, grass bags, rider deck wheels, seats, tires and clutch parts (friction wheels).

Full Ninety Day Warranty on Battery (if equipped): For ninety (90) days from the date of retail purchase, if any battery included with this unit proves defective in material or workmanship and our testing determines the battery will not hold a charge, MTD PRODUCTS LIMITED will replace the battery at no charge to the original purchaser.

Additional Limited Thirty Day Warranty on Battery (if equipped): After ninety (90) days but within one hundred twenty (120) days from the date of purchase, MTD PRODUCTS LIMITED will replace the defective battery, for the original purchaser, for a cost of one-half (½) of the current retail price of the battery in effect at the date of return.

Lifetime Warranty on Polymer Snow Discharge Chute: If your product is a snow thrower equipped with a polymer snow discharge chute (the "Snow Chute"), and the Snow Chute fails, breaks, or malfunctions, the manufacturer will repair or replace the Snow Chute at no cost as long as it is still owned by the original purchaser (or the original person for whom this product was purchased as a gift). Control mechanisms attached to the Snow Chute, such as cables and control linkages, are covered under the other terms of this limited warranty, but are not covered by this paragraph (or beyond the normal applicable warranty period). Except as specifically modified by this paragraph, all of the other terms, limitations, and conditions set forth in this document shall continue to apply to the Snow Chute.

Personal use: THE FOREGOING PARAGRAPHS CONSTITUTE THE MANUFACTURER'S ENTIRE WARRANTY WITH RESPECT TO ANY PRODUCT PURCHASED AND USED FOR PERSONAL FAMILY, HOUSEHOLD/RESIDENTIAL PURPOSES, AS DISTINGUISHED FROM COMMERCIAL USAGE.

Commercial use: ALL APPLICATIONS OTHER THAN PERSONAL USE AS OUTLINED ABOVE, ARE CONSIDERED COMMERCIAL USAGE.

New products purchased for commercial usage are warranted in the same manner and to the same extent EXCEPT the term of warranty will be 90 DAYS from date of purchase.

How to Obtain Service: Warranty service is available, with proof of purchase, through your local MTD Authorized Service Dealer. If you do not know the dealer in your area, please write to the Service Department of MTD PRODUCTS LIMITED, P.O. BOX 1386, KITCHENER, ONTARIO N2G 4J1. The return of a complete unit will not be accepted by the factory unless prior written permission has been extended by MTD PRODUCTS LIMITED.

Other Warranties: All other warranties, express or implied, including any implied warranty of merchantability is limited in its duration to that set forth in this express limited warranty. The provisions as set forth in this warranty provide the sole and exclusive remedy of MTD PRODUCTS LIMITED obligations arising from the sale of its products. MTD PRODUCTS LIMITED will not be liable for incidental or consequential loss or damage.



Document Pièces et garantie

Enregistrement du produit et service après-vente

◇ Veuillez enregistrer votre produit sur www.troybilt.ca.

Veillez NE PAS retourner la machine au détaillant qui vous l'a vendue, sans vous adresser d'abord au service après-vente.

Nos techniciens peuvent vous aider si vous avez des difficultés en assemblant cette machine ou si vous avez des questions concernant ses commandes, son fonctionnement ou son entretien. Choisissez parmi les options ci-dessous :

- ◇ Rendez visite au concessionnaire le plus proche de chez vous en appelant le service après-vente au 1-800-668-1238.
- ◇ Écrivez-nous à Troy Bilt • P.O. Box 1386 • 97 Kent Avenue • Kitchener, Ontario, Canada • N2G 4J1

NUMÉRO DE MODÈLE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO DE SÉRIE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pièces de rechange

N°. de pièce	Description	N°. de pièce	Description
E3.22	Bougie	731-07131	Goulotte d'éjection
AT-0086	Élément de filtre à air	687-02531A	Bouchon de déchetage
17620-ZL8-013	Bouchon de réservoir de carburant	942-0741A	Lame de déchetage
16952-Z8B-000	Filtre à carburant	964-05027	Sac d'herbe (Troybilt)
634-05275	Roue (avant)	954-04282	Courroie
934-05289	Roue (arrière-haute)		

† si équipé

Accessoires et équipement annexe

N°. de pièce	Description	N°. de pièce	Description
490-850-0005	Outil pour démontage de lame	735-04255	Tapis en caoutchouc
SPW-134	Clé à bougie	490-290-0012	Housse pour tondeuse
490-850-0016	Souffleur latéral	490-900-0062	Aérosol antiadhésif pour plateau de coupe

GARANTIE SUPRÊME DE QUATRE ANS

MTD PRODUCTS LIMITED s'engage à réparer ou à remplacer gratuitement, à son choix, à l'acheteur initial, la ou les pièces qui s'avèrent défectueuses en raison d'un vice de matière ou de fabrication dans les quatre ans qui suivent la date d'achat au détail au Canada. Cette garantie s'applique seulement aux machines qui ont été utilisées et entretenues conformément aux instructions publiées dans la notice d'utilisation accompagnant la machine, qui n'ont pas fait l'objet d'un emploi incorrect ou abusif, de négligence, d'un entretien inadéquat ou de modification, qui n'ont pas été accidentées et qui n'ont pas été utilisées à des fins commerciales. Les pièces courantes font l'objet de conditions spéciales énumérées ci-dessous dans la clause «Garantie de quatre-vingt-dix jours au consommateur».

Le moteur, le moteur de démarrage ainsi que ses composants font l'objet d'une garantie séparée de leurs fabricants respectifs. Veuillez consulter les conditions de garantie du fabricant en ce qui concerne ces pièces.

«Garantie de quatre-vingt-dix jours au consommateur» des pièces courantes: Toutes les pièces courantes sont protégées pendant 90 jours. À l'expiration du délai de 90 jours, mais avant la fin de la période de garantie de quatre ans, les pièces courantes sont protégées si leur défaillance résulte du vice de matière ou de fabrication d'une autre pièce. Par pièces courantes, on entend les batteries, les courroies, les lames, les adaptateurs de lame, les sacs à herbe, les roues du plateau de coupe des tondeuses à siège, les sièges, les pneus et les pièces de l'embrayage (roues de frottement).

Garantie complète de quatre-vingt-dix jours sur la batterie (le cas échéant): MTD s'engage à remplacer gratuitement à l'acheteur initial, pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat au détail, toute batterie fournie avec cette machine qui s'avère défectueuse en raison d'un vice de matière ou de fabrication et après que nos tests aient confirmé qu'elle ne peut maintenir une charge.

Garantie limitée supplémentaire de trente jours sur la batterie (le cas échéant): MTD s'engage, à l'expiration de la période de quatre-vingt-dix (90) jours et avant la fin d'une période de cent vingt (120) jours à compter de la date d'achat, à remplacer la batterie défectueuse à l'acheteur initial, pour la moitié (1/2) du prix de détail en vigueur de la batterie à la date du retour de celle-ci.

Garantie limitée de la goulotte d'éjection en polymère : Si le matériel en question est une souffeuse à neige équipée d'une goulotte d'éjection en polymère (la "goulotte") et que celle-ci présente une défaillance, se brise ou ne fonctionne pas correctement, le fabricant s'engage à réparer ou à remplacer cette goulotte gratuitement si elle est toujours la propriété de l'acheteur initial (ou si le propriétaire initial l'a reçue en cadeau). Les commandes installées sur la goulotte, c'est-à-dire les câbles et timoneries de commande, sont couvertes par d'autres clauses de cette garantie limitée. Elle ne sont toutefois pas couvertes par ce paragraphe (ni au-delà de la période normale de la garantie). Toutes les autres clauses, restrictions et conditions énoncées dans ce document continueront à s'appliquer à la goulotte, à moins de modifications expresses mentionnées dans ce paragraphe.

Utilisation personnelle: LES PARAGRAPHES PRÉCÉDENTS CONSTITUENT LA GARANTIE COMPLÈTE DU FABRICANT COUVRANT TOUTE MACHINE ACHETÉE ET UTILISÉE À DES FINS PERSONNELLES, FAMILIALES, DOMESTIQUES/RÉSIDENTIELLES ET NON COMMERCIALES.

Utilisation commerciale: TOUTES LES UTILISATIONS AUTRES QUE L'UTILISATION PERSONNELLE TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS SONT CONSIDÉRÉES COMMERCIALES.

Les machines neuves achetées à des fins commerciales sont garanties de la même manière et dans les mêmes conditions, MAIS pour une durée de 90 jours à compter de la date d'achat.

Pour obtenir le service sous garantie: Tout concessionnaire-réparateur agréé par MTD est en mesure d'assurer tout service sous garantie sur présentation d'une preuve d'achat. Si vous ne connaissez pas le concessionnaire-réparateur de votre localité, adressez-vous au service après-vente, MTD PRODUCTS LIMITED, C. P. 1386, KITCHENER (ONTARIO) N2G 4J1. Une machine complète ne peut être retournée à l'usine que si elle est accompagnée d'une autorisation écrite préalable de MTD PRODUCTS LIMITED.

Autres garanties: Toutes les autres garanties, exprimées ou tacites, y compris les garanties tacites de qualité marchande, se limitent à la durée stipulée dans la garantie limitée exprimée. Les conditions stipulées dans cette garantie représentent les seules obligations de MTD PRODUCTS LIMITED découlant de la vente de ses produits. MTD PRODUCTS LIMITED n'est pas responsable de toute perte ni de tout dommage indirect ou accidentel.